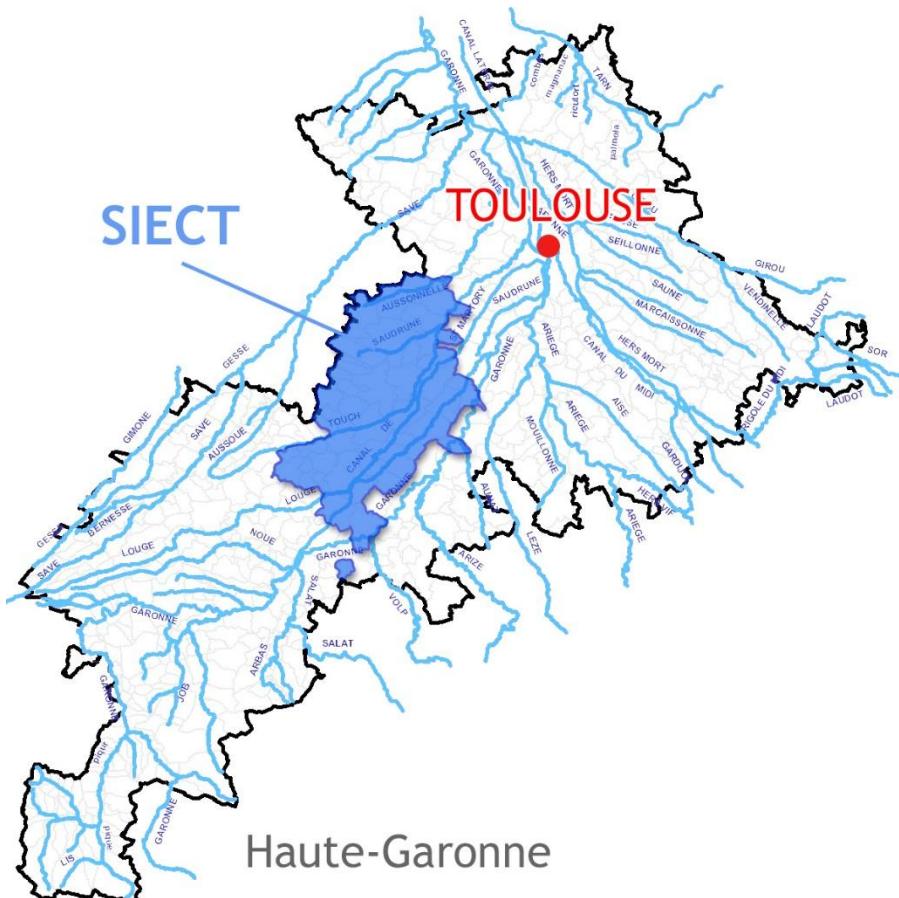


RAPPORT ANNUEL 2024

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT & RAPPORT D'ACTIVITE DU SIECT



SOMMAIRE

CHIFFRES CLES 5

INDICES DE PERFORMANCE 6

PRESENTATION DU SIECT

I.	Le syndicat	9
II.	Les compétences.....	10
III.	Les moyens humains	11
IV.	Les moyens matériels	11

SERVICE EAU POTABLE

I.	Description générale	14
II.	Besoins actuels.....	19
III.	Besoins futurs	21
IV.	Qualité de l'eau	30
V.	Travaux réalisés en régie	33
VI.	Interventions sur le réseau.....	34
VII.	Evolution des tarifs	35
VIII.	Budget 2024 – Section exploitation.....	39
IX.	Budget 2024 – Section investissement	40
X.	Etat de la dette	43
XI.	Taux d'impayés	44
XII.	Contrôle des poteaux incendie.....	45

SERVICE ASSAINISSEMENT

I.	Description générale	48
II.	Communes adhérentes	49
III.	Activités du Service Assainissement.....	50
IV.	Evolution des tarifs	52
V.	Budget 2024 – Compte administratif	53

ANNEXES

Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

CHIFFRES CLES

ANNEE 2024

PRODUCTION STOCKAGE ET DISTRIBUTION

- o **7,9 Mm³** d'eau potable produits à partir des usines (y compris vente d'eau)
- o **1576 km** de réseau de distribution d'eau potable
- o **38** réservoirs d'eau pour un volume total de **24 000 m³**
- o Rendement des réseaux : - **72 %** Lherm/Fousseret
- **48 %** Cazères/Couladère
- **65 %** Plagne

CONSOMMATION

- o **38 645** abonnés
- o **5,2 Mm³** d'eau potable comptabilisé (hors vente d'eau)
- o **135 m³/an** : consommation moyenne d'eau par abonné et par an
- o **468** poses de nouveaux compteurs

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

- o **115** analyses micobiologiques réalisés par l'ARS sur le réseau et les usines
> **99,1 %** de conformité aux limites de qualité
- o **127** analyses physico-chimiques réalisés par l'ARS sur le réseau et les usines
> **93,7 %** de conformité aux limites de qualité

PRIX DE L'EAU POTABLE (hors assainissement)

- o **2,39 € TTC / m³** : prix du m³ basé sur une consommation annuelle de 120 m³
- o **287,02 € TTC** : facture moyenne pour 120 m³
(même tarif depuis 2021, sauf pour Cazères et Couladère même tarif depuis 2023)

TRAVAUX

- o **5,7 M€ HT** de montant total (3,5 M€ en 2023)
- o **5,8 km** de conduites posées (7,2 km en 2023)

BUDGET DEPENSE

- o **19,4 M€ HT** : budget total (16,4 M€ en 2023)
- o **7,7 M€ HT** : budget investissement (5,1 M€ en 2023)
- o **11,7 M€ HT** : budget fonctionnement (11,3 M€ en 2023)

INDICES DE PERFORMANCE

ANNEE 2024

SERVICE EAU POTABLE

INDICATEURS DE PERFORMANCE EAU POTABLE

Indicateurs descriptifs des services	2024	2023	2023	2022	UNITE
			Moyenne	Moyenne	
D 101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	86 310	83 790			Habitants
D102.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m ³ <i>Toutes communes hors Cazères et Couladère Cazères et Couladère</i>	2,39	2,39	2,32	2,21	€/m ³
D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	24h	24h			Heures
Indicateurs de performance	2024	2023	2023	2022	UNITE
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,1	100,0	98,5	98,5	%
P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques	93,7	93,7	98,7	98,8	%
P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable <i>Réseau Lherm / Fousseret Réseau Cazères / Couladère Réseau Plagne</i>	103 74 90	103 74 90	103	103	/ 120 Points
P104.3 Rendement du réseau de distribution <i>Réseau Lherm / Fousseret Réseau Cazères / Couladère Réseau Plagne</i>	72 48 65	72 52 66	81,2	81,3	%
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau <i>Réseau Lherm / Fousseret Réseau Cazères / Couladère Réseau Plagne</i>	3,5 20,1 1,4	3,3 19,4 1,3	3,0	3,0	m ³ /km/jour
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,41	0,46	0,66	0,65	%
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau <i>Réseau Lherm / Fousseret Réseau Cazères / Couladère Réseau Plagne</i>	100 100 100	100 100 100	77	77	%
P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	26886 € (0,005€/m ³)	20611 € (0,004€/m ³)	0,007 €/m ³	0,007 €/m ³	€
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,48	3,04	2,5	2,6	/ 1000 abonnés
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100	non calculé	non calculé	%
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,5	3,4	3,2	3,0	ans
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,60	6,34	2,00	1,90	%
P155.1 Taux de réclamations	6,0	5,6	2,8	2,9	/ 1000 abonnés

* Source Rapport SISPEA juin 2025

SERVICE ASSAINISSEMENT

INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs descriptifs des services	2024	2023	2023	2022	UNITE
			Moyenne nationale *	Moyenne nationale *	
D 201.0 Estimation* du nombre d'habitants desservis par le réseau d'eaux usées					Habitants
Beaufort	44	44			
Berat	2 475	2 430			
Bonrepos	698	696			
Labastide Clermont	64	64			
Fontenilles	3 866	3 842			
Lherm	2 961	2 956			
Marignac Lasclares	13	13			
Poucharralet	261	264			
Pouy de Touges	109	109			
Saint-Lys	10 242	10 252			
D 204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Fixé par les communes		2,37	2,31	€ / m ³

* à partir du nombre d'abonnés facturés par le SIECT

Indicateurs de performance	2024	2023	2023	2022	UNITE
			Moyenne nationale *	Moyenne nationale *	
P 207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	9100 (0,01 €/m ³)	5469 (0,007€/m ³)	0,005 €/m ³	0,004 €/m ³	€
P 257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,98	6,07	2,30	2,20	%

* Source Rapport SISPEA juin 2025

En ce qui concerne l'assainissement collectif, le syndicat assure uniquement une prestation de facturation et de recouvrement pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus. Il en résulte que seuls les indicateurs liés à cette prestation sont communiqués.

INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024

Communes	Indice mise en œuvre ANC (max 140)* D302.0	Total d'installations contrôlées	Taux de conformité (%)
BEAUFORT	110	164	83,5
BERAT	110	267	75,7
BOIS DE LA PIERRE	110	197	77,7
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	110	135	81,5
CAMBERNARD	110	213	88,7
CAPENS	110	94	78,7
CASTIES LABRANDE	60	46	78,3
FONSORBES	110	329	79,3
FONTENILLES	110	768	81,8
FORGUES	110	101	76,2
GRATENS	110	363	77,1
LABASTIDE CLERMONT	110	292	81,5
LABASTIDETTE	110	42	52,4
LAFITTE VIGORDANE	110	480	80,2
LAHAGE	110	74	77,0
LAUTIGNAC	60	49	65,3
LAVERNOSE LACASSE	110	167	74,3
LONGAGES	110	522	79,1
LUSSAN ADEILHAC	110	121	66,9
MARIGNAC LASCLARES	110	204	74,5
MONDAVEZAN	60	171	69,6
MONES	110	35	80,0
MONTASTRUC SAVES	60	9	77,8
MONTEGUT BOURJAC	60	66	77,3
MONTGRAS	110	50	84,0
MONTOUSSIN	110	66	80,3
PEYSSIES	80	154	74,0
PIN MURELET	60	30	63,3
PLAGNOLE	110	153	77,8
POLASTRON	90	32	62,5
POUCHARRAMET	110	290	78,6
SABONNERES	110	154	81,8
SAIGUEDE	110	280	86,4
ST CLAR DE RIVIERE	110	109	83,5
ST ELIX LE CHÂTEAU	110	270	74,4
STE FOY	110	599	80,3
ST HILAIRE	110	71	83,1
ST LYS	110	222	74,3
ST THOMAS	110	263	86,3
SAJAS	60	26	53,8
SAVERES	110	95	74,7
TOTAL	Moy. 100,2	7773	76,4
Moyenne nationale 2022	100,7		62

* n'inclut pas les habitations "raccordables à l'égout"

Mise en œuvre ANC:

60 : pas de schéma d'assainissement ni de diagnostic existant réalisé

80 : schéma d'assainissement réalisé, diagnostic non réalisé

90 : pas de schéma d'assainissement mais diagnostic réalisé

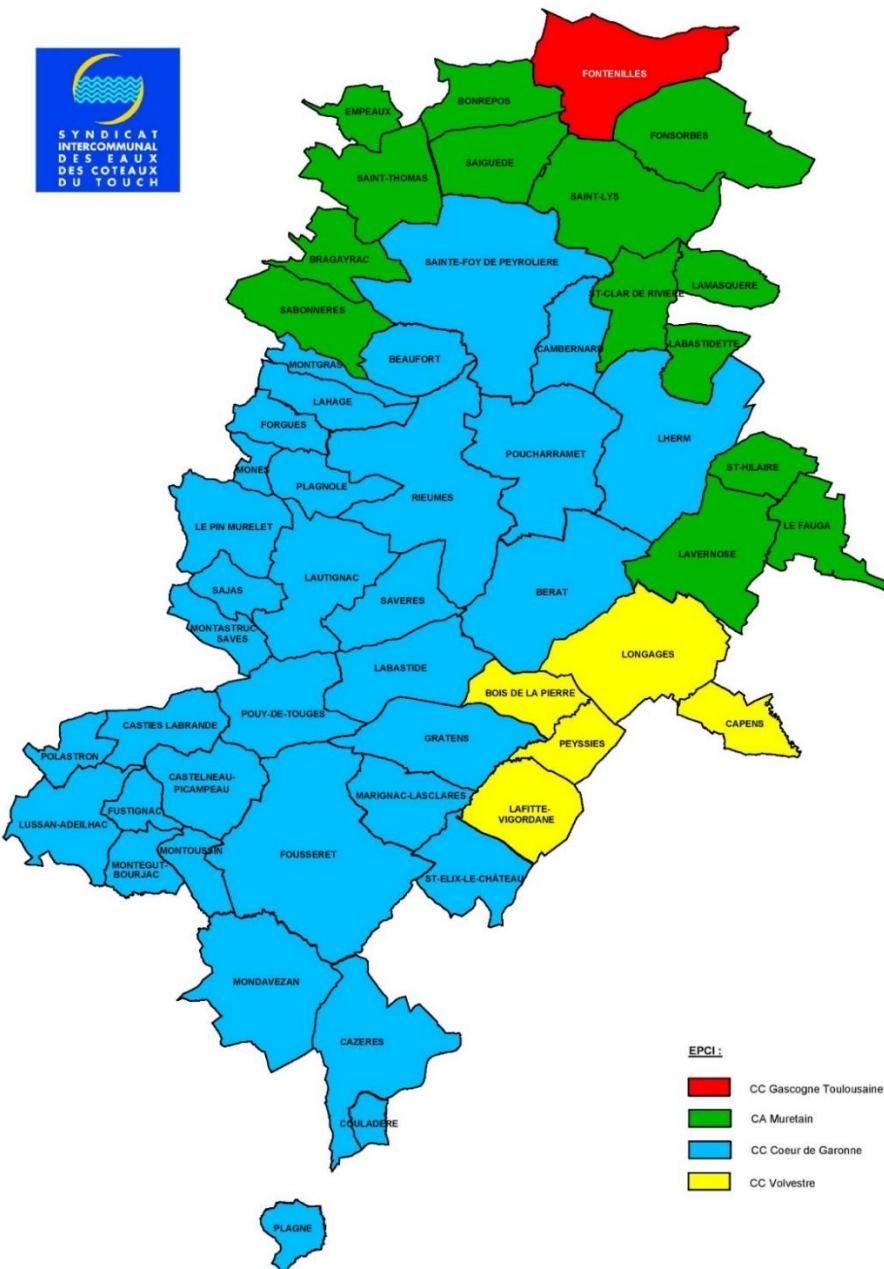
110 : schéma assainissement et diagnostic existant réalisés

140 : schéma ass et diagnostic réalisé + existence d'un service capable de réaliser les réhabilitations et d'assurer le traitement des matières de vidange

PRESENTATION DU SIECT

I. LE SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) a été créé en 1951. Sa mission principale, exercée en régie, est l'alimentation en eau potable de 54 communes du sud-ouest toulousain réparties dans 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).



En 1999 le syndicat a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui contrôle les installations d'assainissement non collectif sur 41 communes. Depuis cette date, le syndicat peut également facturer l'assainissement collectif pour les communes qui le souhaitent.

Le SIECT est un Syndicat mixte fermé régi par deux instances :

- le **conseil syndical** présidé par Monsieur Paul Marie-Blanc et composé de 77 délégués représentant les collectivités membres du SIECT,
- le **bureau syndical** présidé par Monsieur Paul Marie Blanc et composé de 3 vice-présidents et 4 autres membres du bureau.

Le conseil syndical se réunit cinq fois par an, à la Maison du Touch à Rieumes, durant les mois de Mars (Débat d'orientation budgétaire et vote du budget), Juin, Septembre et Décembre.

Depuis le 1er janvier 2023, le syndicat dépend du Service de Gestion Comptable (Trésor Public) de Carbonne pour la gestion comptable ainsi que le paiement et le recouvrement des factures.

En 2011, le syndicat a créé une **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** qui est obligatoire pour les syndicats comprenant au moins une commune de plus de 10000 habitants. Cette commission permet aux représentants d'usagers de s'exprimer sur toute question liée au service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La CCSPL est constituée du Président du SIECT, de 3 élus désignés par le Comité syndical et des représentants de 3 associations : l'AFOC (Association Force Ouvrière Consommateur - Toulouse), l'Association 3PA (Lahage) et l'UDAF (Union départementale des Associations Familiales – Toulouse).

Elle se réunit chaque année au mois de novembre pour examiner et rendre son avis sur le rapport annuel du syndicat et le prix de l'eau proposé pour l'année suivante.

II. LES COMPETENCES

Le SIECT est habilité à exercer la **compétence eau potable** (production, transport et distribution).

Dans le cadre la compétence eau potable, le syndicat est habilité à exercer :

- la prestation de « vérification de la pression et du débit des poteaux incendie », par le biais d'une convention avec les communes adhérentes,
- La prestation « facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif » pour les communes membres ou les communes non membres qui appartiennent à un EPCI membre, ou pour les EPCI ou établissements publics comprenant des communes membres parmi leurs adhérents (facturation uniquement sur le territoire de ces communes, membres de ces structures et du SIECT).

Le syndicat est également habilité à exercer la **compétence assainissement non collectif** qui consiste à réaliser les contrôles de conformité et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs, incluant la facturation et le recouvrement des factures associées.

III. LES MOYENS HUMAINS

La gestion quotidienne du syndicat est assurée en 2024 par 61 agents répartis dans les services suivants :

- Service réseau : 20 agents
- Service stations : 8 agents
- Service gestion et entretien des biens – urbanisme : 10 agents
- Service relation abonnés : 5 agents
- Service assainissement : 4 agents
- Services direction, RH et administration générale, support informatique et cartographie, finances et marchés publics : 14 agents

Les agents des services techniques assurent les astreintes sur le réseau, les réservoirs et les usines du syndicat 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

IV. LES MOYENS MATERIELS

Le syndicat dispose d'importants moyens matériels lui permettant d'assurer le bon fonctionnement de la structure.

Véhicules :

- 16 camionnettes
- 12 véhicules légers
- 8 fourgons
- 2 petits-bennes
- 4 poids lourds

Engins de TP :

- 1 grosse pelle mécanique
- 6 mini pelles mécaniques
- 8 remorques
- 4 compresseurs
- 2 chariots éléveurs

Matériel informatique :

- 6 serveurs
- 37 ordinateurs fixes (+5 en stock)
- 21 ordinateurs portables
- 9 tablettes
- 13 imprimantes (dont 5 en location)
- 1 traceur de plans
- 85 écrans (dont 7 pour télétravail)
- 6 portables de relève avec support
- 40 smartphones (+4 en stock)
- 28 téléphones fixes
- 1 écran visio
- 2 vidéos projecteurs

Logiciels :

- Facturation et gestion des abonnés
- Relèves et changement des compteurs d'eau
- Télégestion des ouvrages (réservoirs, débitmètres, usines, etc..)
- GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur)
- Système d'information géographique (SIG)
- Gestion des DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux)
- Gestion des demandes d'urbanisme
- Site internet
- Gestion du parc informatique
- Comptabilité et gestion RH
- Contrôles des systèmes d'assainissement autonome

SERVICE EAU POTABLE

I. DESCRIPTION GENERALE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) dessert en eau potable 54 communes de la Haute-Garonne.

1 - Stations de traitement

Le SIECT dispose de 4 unités de production d'eau potable :

- une station de traitement de capacité 1200 m³/h sur la commune de Lherm, avec deux prises d'eau brute (canal de Saint Martory et rivière le Touch) et une filière complète de traitement avec membranes d'ultrafiltration,
- une station de traitement de capacité 300 m³/h sur la commune du Fousseret, avec deux prises d'eau brute (canal de Saint Martory et rivière la Louge) et une filière complète de traitement,
- une unité de pompage pour Cazères (captages de Cap Blanc situés à Lavelanet de Comminges) de capacité 260 m³/h, avec deux forages en nappe de Garonne et un traitement par chloration,
- une unité de pompage à Plagne de capacité 7 m³/h, avec deux forages en nappe et un traitement par membranes d'ultrafiltration.

Au Lherm et au Fousseret, la principale ressource en eau est le canal de Saint-Martory qui alimente 11 mois sur 12 les deux stations de traitement.

Ce canal, construit au XIX^{ème} siècle à des fins agricoles, est également utilisé par deux autres usines de production d'eau potable situées en aval à Roques s/Garonne (SIVOM SAGE) et à Tournfeuille (Métropole de Toulouse).

Le canal principal, entièrement bétonné et long de 71 kilomètres, prend l'eau de la Garonne dans la commune de Saint-Martory et se jette dans ce même fleuve à Toulouse. Son débit à l'amont, à Saint Martory, est de 10 m³/s au maximum et le débit à l'aval est négligeable à l'arrivée à Toulouse.

Tous les ans aux mois de février/mars, le canal est vidé pour permettre son entretien. Pendant cette période de chômage, les usines du SIECT prélèvent l'eau brute dans deux rivières :

- l'usine du Lherm pompe l'eau dans le Touch. Cette rivière, longue de 75 kilomètres, prend sa source près de Fabas et se jette dans la Garonne en aval de Toulouse,
- l'usine du Fousseret préleve l'eau dans la Louge, dont le cours est assez parallèle à celui du Touch. Cette rivière prend sa source sur le plateau de Lannemezan, elle est longue d'environ 100 kilomètres et se jette également dans la Garonne, à Muret.

Pour Cazères, l'eau brute est prélevée en nappe de Garonne (Captages de Cap Blanc à Lavelanet de Comminges). Une alimentation de secours est possible via le canal du Tuchan issu du Canal de Saint Martory. Les captages font l'objet d'un Plan d'Action Territorial qui vise à protéger les eaux souterraines des contaminations par les nitrates et les pesticides.

A Plagne, l'eau brute est prélevée en nappe à l'aide de deux forages.

VOLUMES D'EAU BRUTE

UNITE DE PRODUCTION	Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé en 2023 m ³	Volume prélevé en 2024 m ³	Variation en %
FOUSSERET	Canal St-Martory	Superficielle	1 561 150	1 583 328	1 %
	La Louge	Superficielle	132 946	149 016	12 %
Total			1 694 096	1 732 344	2 %

LHERM	Canal St-Martory	Superficielle	4 911 966	5 020 774	2 %
	Le Touch	Superficielle	403 307	442 378	10 %
Total			5 315 273	5 463 152	3 %

CAZERES	Gargaillou 2	Souterraine	99 294	116 076	17 %
	Gargaillou	Souterraine	1 034 842	1 003 571	-3 %
	Canal de Tuchan	Superficielle	0	0	-
Total			1 134 136	1 119 647	-1 %

PLAGNE	Captage Plagne	Souterraine	12 367	15 873	28 %
--------	----------------	-------------	--------	--------	------

TOTAL	8 155 872	8 331 016	2 %
--------------	------------------	------------------	------------

2 - Réservoirs

Le réseau de distribution comporte 38 réservoirs de stockage pour un volume global utile d'environ 24 270 m³. Les caractéristiques des réservoirs, surélevés ou semi-enterrés, sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Ce volume de stockage ne comprend pas celui des bâches d'eau traitée situées dans les usines de production, qui représente 4700 m³ (1700 m³ à l'usine de Lherm et 1000 m³ à l'usine du Fousseret).

Conformément à la réglementation en vigueur, les réservoirs ainsi que les bâches des usines d'eau potable sont vidés et nettoyés tous les ans par les agents du syndicat et par un prestataire extérieur pour les grands réservoirs.

RESERVOIRS

N°	RESERVOIR	VOLUME REEL* (m3)	Hauteur (m)	S(urélevé) ou E(nterré)
1	BEAUFORT	130	25	S
2	BERAT 1	220	25	S
3	BERAT 2	1 500		E
4	CAPENS	213		E
5	CASTELNAU-PICAMPEAU	978	30	S
6	CAZERES	1 500	40	S
7	FONSORBES	197	25	S
8	FONTENILLES	157	15	S
9	LABASTIDE-CLERMONT	172	25	S
10	LE FAUGA	311		E
11	LE FOUSSERET 1	807	30	S
12	LE FOUSSERET 2	100		E
13	LE FOUSSERET 3	100		E
14	LE LHERM 1	308	25	S
15	LE LHERM 2	1 700	21	S
16	LONGAGES	126	25	S
17	MONA 1	1 574		E
18	MONA 2	5 162		E
19	MONDAVEZAN	267	16	S
20	MONTEGUT-BOURJAC	103		E
21	MONTOUSSIN	57		E
22	PLAGNE	40		S
23	POUCHARRAMET	183	25	S
24	POUY DE TOUGES	150		E
25	RIEUMES 1	228		E
26	RIEUMES 2	445		
27	SAIGUEDE 1	152		E
28	SAIGUEDE 2	600		E
29	SAINT CLAR DE RIVIERE	162	25	S
30	SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERE 1	183	25	S
31	SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERE 2**	250		E
32	SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERE 3	102		E
33	SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERE 4	1 020		E
34	SAINTE-ELIX	376	30	S
35	SAINTE-LYS	4 200		
36	SAINTE-TOMAS	200	18	S
37	SAJAS	395	32	S
38	SAVERES	152		E
				24 270

** hors service

3 - Réseau de distribution

La longueur totale du réseau en 2024 est égale à environ 1576 km :

- Réseau Lherm/Fousseret : 1497 km
- Réseau Cazères/Couladère : 71,5 km
- Réseau Plagne : 7,7 km

La répartition des conduites selon leur diamètre est la suivante :

Diamètre	Linéaire
32 mm à 60 mm	27%
63 mm à 100 mm	37%
110 à 125 mm	11%
140 à 600 mm	25%
Total	1576 km

La majorité des conduites sont en PVC (76%) ou en fonte (24%).

L'ossature principale du réseau est représentée sur la carte page suivante.

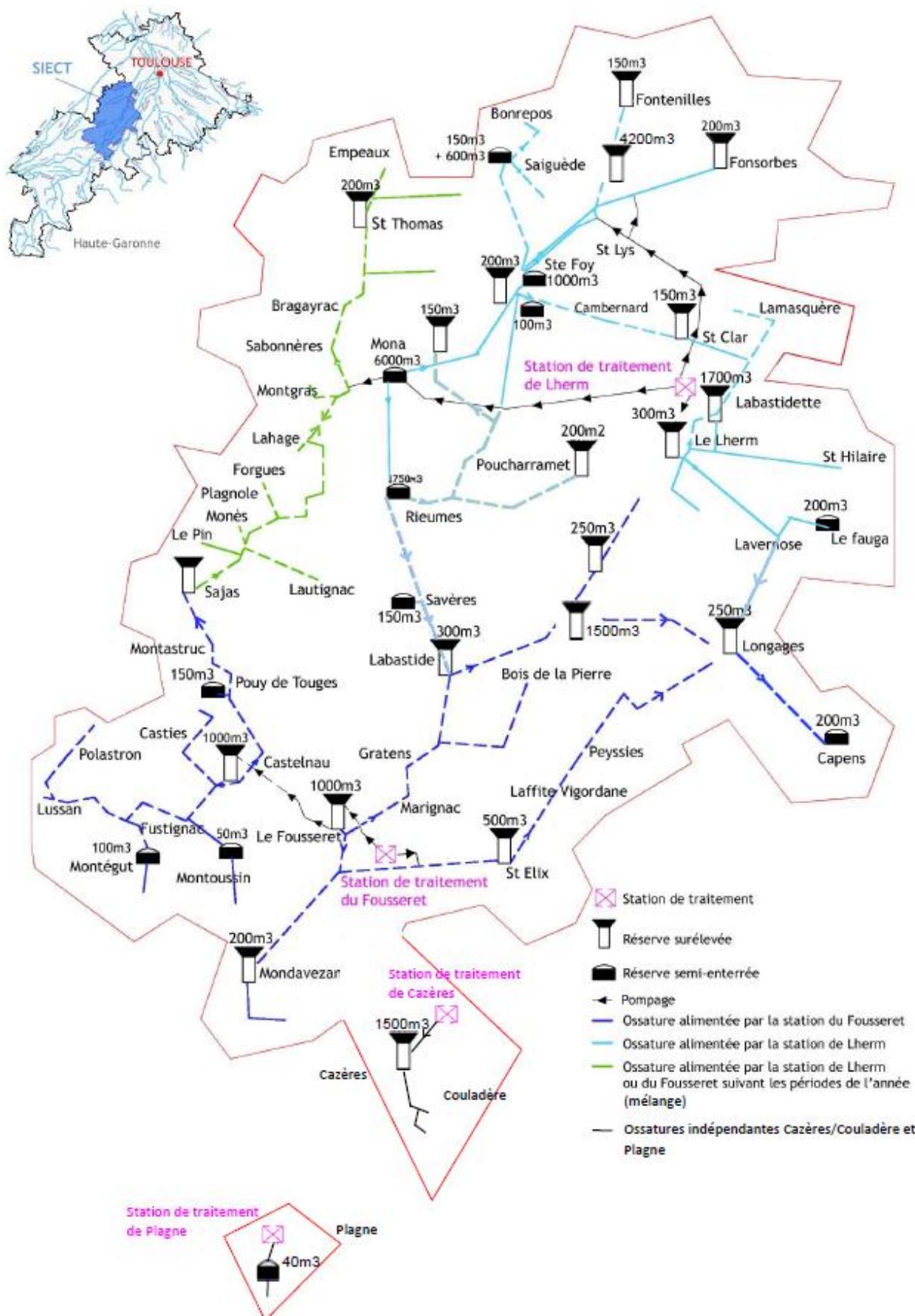
4 - Parc de compteurs

La précision de la mesure de consommation d'eau chez les particuliers dépend directement de la nature et de l'âge des compteurs individuels.

Les compteurs posés chez les particuliers par les agents du Syndicat sont des compteurs volumétriques de classe C.

Chaque année, conformément à la législation en vigueur, les compteurs de plus de 15 ans sont changés par les six agents releveurs.

En 2024, 1187 compteurs ont été remplacés par les agents du syndicat (984 en 2023).



II. BESOINS ACTUELS

1 - Evolution de la population totale desservie

Les dernières données connues de population sont celles de l'année 2022. La population totale du territoire syndical actuel du syndicat s'élevait alors à 83000 habitants.

La population du syndicat pour l'année 2024 est estimée à 86000 habitants (dont 5500 pour Cazères, Couladère et Plagne), en appliquant un accroissement moyen annuel de 1,8 %, tel qu'observé entre les données de population de 2021 et de 2022.

Selon le schéma directeur actualisé en 2016, la population sur le territoire du syndicat est estimée à environ 106 000 habitants à l'horizon 2035 (hors Cazères, Couladère et Plagne).

2 - Evolution du nombre et de la consommation des abonnés

En 2024, le Syndicat a alimenté en eau potable 38645 abonnés (dont environ 3200 pour Cazères/Couladère/Plagne), pour un volume d'eau consommé de 4,9 millions de m³ (hors vente d'eau). Soit 135 m³/an en moyenne par abonné.

L'Observatoire de l'Agence de l'Eau, qui rassemble les données fournies par les communes et les distributeurs d'eau potable du bassin Adour Garonne, donne une moyenne à l'échelle du bassin de 120 m³ consommés par abonné.

3 - Volumes produits et consommés / Rendement de distribution

Réseau Lherm/Fousseret

	2023	2024
Volumes produits (Million m³)	6,29	6,81
Volumes consommés (Million m³)	4,50	4,87
Rendement de distribution	72%	72%

Réseau Cazères/Couladère

	2023	2024
Volumes produits (Million m³)	1,04	1,12
Volumes consommés (Million m³)	0,54	0,54
Rendement de distribution	52%	48%

Réseau Plagne

	2023	2024
Volumes produits (m³)	10 323	10 759
Volumes consommés (m³)	6 785	7 036
Rendement de distribution	66%	65%

Les volumes produits représentent les volumes sortant des unités de production. Ils sont égaux aux volumes pompés en eau brute moins les pertes en eau au niveau des usines (lavages de filtres). Les volumes consommés sont ceux relevés au niveau des compteurs des abonnés auxquels sont ajoutés les volumes non comptabilisés (bornes de lavage, purges, lavage des réservoirs, essais poteaux incendie, désinfections après travaux, analyseurs en ligne usines, etc..). Le rapport entre les volumes produits et consommés donne le rendement du réseau de distribution. Autrement dit, la différence entre les volumes produits et consommés représente les pertes en eau au niveau du réseau.

Le rendement du réseau Lherm/Fousseret se maintient à 72%. D'importantes recherches de fuites ont été réalisées en 2024, sur Fonsorbes et Saint Lys en particulier. Il convient de poursuivre le remplacement des vieilles conduites en fonte et la recherche de fuites afin d'améliorer le rendement.

Les rendements des réseaux de Cazères/Couladère et Plagne sont faibles et en légère baisse par rapport à 2023. Un diagnostic des réseaux a été réalisé pour Cazères/Couladère ainsi qu'une campagne de remplacement et de pose de vannes de sectionnement, afin de pouvoir sectoriser le réseau et optimiser les recherches de fuites régulièrement effectuées sur le réseau. Le schéma directeur du réseau de distribution de ces communes est en cours de finalisation.

III. BESOINS FUTURS

En 2006, le Syndicat a réalisé un schéma directeur d'eau potable aux horizons 2014-2019-2024 dans le but de se doter d'un outil de gestion et d'aide à la décision (hors Cazères / Couladère et Plagne).

Ce schéma a été actualisé en 2011 puis en 2016 afin d'ajuster les prévisions de population et de prévoir les investissements à réaliser pour couvrir les besoins en eau futurs à l'horizon 2035. Ces besoins ont été estimés à 7,2 Mm³ en production et à 7,8 Mm³ en eau brute en jour moyen.

Le schéma directeur sera prochainement actualisé. Il intégrera les communes de Cazères et Couladère, pour lesquelles le schéma directeur est en cours de finalisation, et Plagne.

Le montant total de travaux à réaliser sur 20 ans dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur de 2016 était de 52 Millions d'euros. Il est porté à 56 M€ en intégrant les montants réels des travaux réalisés, ou à réaliser comme l'usine du Fousseret, depuis 2016.

Sur ces 56 M€, 40,3 M€ ont été réalisés depuis 2007 et il reste 16 M€ de travaux à effectuer.

En 2024, 3,8 M€ de travaux prévus au schéma directeur ont été effectués essentiellement pour l'usine du Fousseret (voir ligne grise dans le tableau « usines » ci-après). Aux travaux réalisés dans le cadre du schéma directeur s'ajoutent les travaux de renouvellement du réseau effectués en « hors tranche » et par l'équipe en régie, pour un montant total de 1,9 M€ en 2024 (voir chapitres ci-après).

Soit un montant total de travaux de 5,7 M€ réalisés en 2024.

SCHEMA DIRECTEUR - ACTUALISATION 2016
MONTANT DES TRAVAUX*
En millions d'€

	Canalisations	Usines	Réserves	TOTAL
Total Horizon 2035	28,1	20,5	7,6	56,2
Réalisé	14,0	18,7	7,6	40,3
Restant à faire	14,1	1,9	0,0	16,0

*moyennes des scénarios proposés + actualisation avec montants réel travaux

Besoins en eau brute

▪ Le Canal de Saint Martory

Le Syndicat est autorisé à effectuer des pompages d'eau brute dans le canal de Saint Martory pour l'alimentation en eau des usines du Lherm et du Fousseret, par convention avec Réseau31 qui gère le canal pour le Département de la Haute Garonne.

▪ Le Touch

D'un point de vue quantitatif, les débits minimums de pompage sont calculés sur les besoins actuels à l'usine de Lherm. A l'horizon 2030 des réserves d'eau brute seront nécessaires pour couvrir les besoins du mois de mars dans le Touch.

Cependant, les besoins de production de l'usine pourront être complétés par la retenue de la Bure. En effet, une convention avec le SIAHTA met à disposition du syndicat un volume supplémentaire de 400 000 m³ par an.

D'un point de vue qualitatif, la qualité de l'eau du Touch est moins bonne que celle du canal, avec la présence de matière organique en quantité plus importante et de pesticides.

Dans le cadre de l'extension de l'usine de Lherm, une étape de traitement membranaire a été ajoutée en 2013 pour l'ensemble du débit produit. Cette filière, plus coûteuse en investissement et en fonctionnement qu'une filière classique, permet d'assurer une qualité d'eau optimale et d'anticiper les normes à venir plus contraignantes relatives à la qualité de l'eau distribuée.

■ La Louge

Au vu des débits minimums de la Louge, il ne serait pas nécessaire de créer des réserves d'eau brute à des fins de production d'eau potable lors de la période de chômage du canal.

Besoins en Production

Les besoins en production à l'horizon 2035, évalués dans le cadre du schéma directeur actualisé en 2016 à partir du développement démographique prévisible des communes, ont confirmé les extensions prévues en 2011 pour les stations de traitement permettant de les couvrir :

- Usine de Lherm : passage de 800 à 1200 m³/h
- Usine de Fousseret : passage de 300 à 600 m³/h

Les travaux d'extension et de réhabilitation de l'usine de Lherm ont été réalisés en 2013.

Les travaux d'extension et la réhabilitation de l'usine du Fousseret réalisés par le groupement SAUR / Uni-architecture sont en cours de finalisation. La mise en service de la nouvelle file de traitement de 300 m³/h est prévue en septembre 2025 et la fin des travaux début 2026.

REINFORCEMENT DE LA PRODUCTION

USINES

N°	Unité de production	Extension de capacité*	Autres objectifs	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
U1	Usine du Lherm	passage de 800 à 1200 m3/h	réhabilitation usine existant et traitement des boues	12 400 000 €	2013
U2	Usine du Fousseret	passage de 300 à 600 m3/h	Réhabilitation et extension usine + renouvellement conduite refoulement	8 135 000 €	2021 à 2026 (6,3 M€ réalisés dont 3,8 M€ en 2024)
TOTAL USINES			Total Horizon 2035	20 535 000 €	
			Réalisé	18 680 000 €	
			Restant à faire	1 855 000 €	

* Inclus réserves, conduites associées et groupes de pompage décrits dans le renforcement des réseaux

Besoins en réserves

Le schéma directeur a montré la nécessité de besoins en réserve supplémentaire immédiats ou à moyen terme. Le choix des réserves à créer est issu de l'analyse des contraintes techniques : possibilités d'extension sur le site existant, autres sites potentiels et proximité de la zone à secourir.

Toutes les réserves prévues au schéma directeur ont été construites entre 2008 et 2020, pour un montant total de 7,6 Millions d'euros.

REINFORCEMENT DU STOCKAGE

RESERVES

Positionnement des réserves projetées	Volume de réserve projeté (m3)	Communes concernées	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
Usine du Lherm	1600	Lavernose, Le Lherm	600 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
Commune du Lherm - Lieu dit "Lassère"	1700	Labastidette, Lamasquère, St Hilaire, Le Fauga	1 192 900 €	2010
Commune de Saiguède, extension du réservoir existant	600	Saiguède, Bonrepos	368 000 €	2008
Commune de St Lys, au niveau de la déchetterie	4200	Fonsorbes, Fontenilles	4 500 000 €	2013
Commune de Bérat au niveau du réservoir existant de la Matasse	1500	Bérat Longages, Capens, (+Noé et Mauzac)	1 556 514 €	2018/2020
TOTAL RESERVES	9600	Total Horizon 2035	7 617 414 €	
		Réalisé	7 617 414 €	
		Restant à faire	0 €	

* Inclus conduites associées et groupes de pompage décrits dans le renforcement des réseaux

Besoins en renforcement du réseau

Le schéma directeur a mis en évidence que le réseau structurant dans sa configuration actuelle est insuffisant pour faire face à l'augmentation des besoins en eau d'ici 2035.

Les renforcements à réaliser ont été définis en fonction des priorités identifiées qui tiennent compte de l'existant et des projets d'urbanisation de l'ensemble des communes.

Le tableau ci-dessous liste les investissements prévus dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur de 2016, sans hiérarchisation, ainsi que les travaux réalisés depuis le schéma initial de 2006.

REINFORCEMENT DU RESEAU

CANALISATIONS

Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
Lahage, Forgues, Lautignac, Mones, Pin-Murelet, Plagnole, Sajas, Empeaux, Saint Thomas, Bragayrac, Sabonnères, Montgras	Renforcement du groupe de pompage de Beaufort	1 x 440 m3/h à 175 mCE	100 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
Bragayrac, Saint Thomas, Empeaux	Renforcement du réseau entre Sabonnères et Saint Thomas	900 ml de DN 100/125/200 fonte	146 000 €	Fait en 2008
Bragayrac, Saint Thomas, Empeaux	Renforcement du réseau entre Sabonnères et Saint Thomas (reste à réaliser)	5000 ml de DN 200 fonte	1 140 000 €	A programmer
Montgras, Sabonnères	Renforcement du réseau entre Montgras et Sabonnères	1800 ml de DN 250 fonte	474 300 €	A programmer
Castelnau, Fustignac, Montégut, Montoussin, Lussan, Polastron	Renforcement du réseau entre réservoir Castelnau et départ Lioué (croisement D48/D6)	1200 ml de DN 250 fonte	205 000 €	Fait en 2014 et 2015
Castelnau, Fustignac, Montégut, Montoussin, Lussan, Polastron	Tranche 1 : Renforcement depuis départ Lioué jusqu'à croisement D83/D48	1220 ml DN 250 Fonte	225 000 €	Fait en 2020
Castelnau, Fustignac, Montégut, Montoussin, Lussan, Polastron	Tranche 2 : Renforcement du croisement D83/D43 à lieu dit Hust	780 ml de DN 150 Fonte	120 000 €	Fait en 2019
Castelnau, Fustignac, Montégut, Montoussin, Lussan, Polastron	Tranche 3 : Renforcement de Fustignac village au croisement D48/D96C lieu dit Lapeyrade	1780 ml DN 150 + 1230 ml DN 140 PVC	455 000 €	Fait en 2021 et 2023
		Total Horizon 2035	2 765 300 €	
		Réalisé	1 251 000 €	
		Restant à faire	1 514 300 €	

N°	Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
1A1	Lavernose	Renforcement Lavernose	900 ml de DN 200 fonte	130 500 €	A programmer
1A2	Lamasquère	Renforcement DN110 sur la D23 + pose réducteur de pression (au iqauge sur l'adductrice Lherm-Moulin)	1410 ml de DN 140 PVC + stabilisateur aval (charge<270m)	181 200 €	A programmer
	Labastidette, Lamasquère, Saint Hilaire, Le Fauga	Renforcement groupe de pompage Lherm vers réservoirs Lherm	2*300 m3/h à 66 CE	83 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
	Labastidette, Lamasquère, Saint Hilaire, Le Fauga	Renforcement réseau entre usine Lherm et réservoir Lasserre Lherm	1500 ml DN 300 fonte	220 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
	Labastidette, Lamasquère, Saint Hilaire, Le Fauga	Création d'une conduite entre le nouveau réservoir Lasserre à Lherm et Saint Hilaire	1600 ml DN 400/300 fonte	408 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
	Labastidette, Lamasquère, Saint Hilaire, Le Fauga	Création d'une conduite de distribution entre le réservoir du lieu-dit "Lassere" et le réseau du Lherm	100 ml de DN 150 fonte	12 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
1A3	Lherm, St Hilaire	Renforcement du réseau du Lherm vers Saint Hilaire Tronçon 1	950 ml de DN 200 Fonte	268 000 €	280 ml en 2020 (103000€)
1A4	Lherm, St Hilaire	Renforcement du réseau du Lherm vers Saint Hilaire - Tronçon 2	1580 ml de DN 200 Fonte	533 300 €	fait en 2017
1A5	Le Fauga	Création d'une liaison entre le réseau de Saint Hilaire et celui de Fauga	820 ml de DN 200 Fonte	373 000 €	Fait en 2019/2020
1A6	Le Fauga	Remplacement surpresseur en sortie du réservoir	2 x 80 m3/h - 40 mCE	46 000 €	A programmer
1A7	Lherm, Labastidette, Lamasquère	Renforcement sortie réservoir de Lherm en DN300 Chemin de l'Encontraude - Route Principale puis renforcement liaison vers Lamasquère	3840 ml de DN 250 Fonte + 1 410 ml DN150 Fonte	1 538 400 €	1750 ml DN 250 en 2018 (630 989€) - 270 ml en 2022 (65000€)
1A8	Lavernose	Tranche 1 : Renforcement Avenue de Bouquier - Quartier Saint Hubert	990 ml de DN 200 Fonte	297 000 €	A programmer
1A9	Lavernose	Tranche 2 : Renforcement Route de Bérat (DN110 existant)	1 270 ml de DN 200 Fonte	304 800 €	A programmer
				Total Horizon 2035	3 672 200 €
				Réalisé	1 644 289 €
				Restant à faire	2 027 911 €

Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
Rieumes	Renforcement du réseau entre les réservoirs de Rieumes et de Poucharamet	4500 ml de DN 150 fonte	345 000 €	Fait en 2008 (équipe régie)
Rieumes	Renforcement du réseau entre les réservoirs de Rieumes et de Poucharamet (reste à réaliser)	330 ml de DN 150 fonte	156 000 €	2017 / 2018
Rieumes	Renforcement du réseau entre le réservoir de Rieumes et Rieumes	1200 ml de DN 300 fonte	363 000 €	A programmer
		Total Horizon 2035	864 000 €	
		Réalisé	501 000 €	
		Restant à faire	363 000 €	

N°	Communes concernées	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
	Fonsorbes, Fontenilles	Création d'une conduite de distribution du nouveau réservoir de St Lys vers Fonsorbes Réservoir	665 ml de DN 350 fonte	443 000 €	Inclus dans usine 2012/2013
	Fonsorbes, Fontenilles	Création d'une conduite d'adduction du réservoir	665 ml DN 400 fonte		Inclus dans usine 2012/2013
	Fonsorbes, Fontenilles	Création d'une conduite de distribution du nouveau réservoir de St Lys vers Fontenilles et Fonsorbes Ouest	120 ml de DN 300 fonte		Inclus dans usine 2012/2013
1B1	Fonsorbes, Fontenilles	Renforcement du réseau entre le "Moulin de la Jalouzie" et le lieu dit "Bordeneuve" à Fontenilles	850 ml de DN 250 fonte	134 000 €	Fait en 2010
1B2	Fonsorbes, Fontenilles	Renforcement du réseau entre le "Moulin de la Jalouzie" et le lieu dit "Bordeneuve" (reste à réaliser)	910 ml de DN 250 fonte	256 900 €	Fait en 2016/2017
1B3	Fonsorbes	Création d'une liaison à l'ouest de Fonsorbes	230 ml de DN 200 fonte	33 000 €	Fait en 2007
1B4	Fonsorbes	Renforcement du réseau le long du Chemin de Benech à Fonsorbes - tronçon 1	450 ml de DN 250 fonte	166 000 €	Fait en 2010
1B5	Fonsorbes	Renforcement du réseau le long du Chemin de Benech à Fonsorbes - tronçon 2	2350 ml de DN 250 fonte	621 000 €	Fait en 2014 (sous traité) et 2015 (équipe régie)
1B6	Fonsorbes	Renforcement du réseau le long du Chemin de Benech à Fonsorbes (reste à réaliser)	380 ml de DN 250 fonte	125 400 €	A programmer
1B7	Sainte Foy de Peyrolière	Renforcement du réseau en amont du réservoir de Sainte Foy surélevé 200 m3	240 ml de DN 200 fonte	72 000 €	A programmer
1B8	Saiguede, Bonrepos	Renforcement du réseau en aval du réservoir de Saiguede	1550 ml de DN 200 fonte	259 000 €	Fait en 2007
1B9	Fontenilles	Tranche 1 : Renforcement Chemin de la Poumayre jusqu'à Chemin des Cavaliers	2 350 ml de DN 200 Fonte	542 000 €	750 ml en 2020/2021 et 670 ml en 2022/2023
1B10	Fontenilles	Tranche 2 : Création interconnexion Chemin des Cavaliers	500 ml de DN 200 Fonte	110 000 €	A programmer
1B11	Fontenilles	Tranche 3 : Renforcement Chemin de Cammary jusqu'à Route Magnes	1 320 ml de DN 200 Fonte	290 400 €	A programmer
1B12	Fonsorbes	Renforcement depuis DN200 existant en sortie du réservoir Route de Tarbes - Route de Bragot jusqu'à Route de Magné	1 320 ml de DN 200 Fonte	396 000 €	A programmer
1B13	Fonsorbes	<i>Option : Renforcement tronçon DN110 PVC existant Route de Tarbes (depuis rond-point)</i>	450 ml de DN140 PVC	117 000 €	A programmer
1B14	Fonsorbes	Renforcement Route de Seysses vers Aygolouongo	2 560 ml de DN 200 Fonte	573 440 €	A programmer

Communes concernée	Nature des travaux	Caractéristiques techniques	Montant € HT (réel ou SD 2015)	Date de réalisation
Saint Lys	Tranche 1 : Renforcement Avenue de Toulouse jusqu'à Rue de la Gravette	230 ml de DN 250 Fonte	59 800 €	A programmer
Saint Lys	Tranche 2 : Renforcement du bourg (Avenue de Toulouse, Place Nationale, Avenue du Languedoc, Rue du 8 mai , Rue Saint Julien) + Avenue Pierre Lezat jusqu'au DN200 existant	800 ml de DN 200 Fonte	240 000 €	A programmer
Saint Lys	Tranche 3 : Renforcement DN140 existant Chemin de Pedaouba	520 ml de DN 200 Fonte	115 232 €	A programmer
Sainte Foy de Peyrolière, Saint Lys, Saiguède, Bonrepos, Cambernard	Tranche 1 : Remplacement des 2 conduites adductrices (liaison Mona-Sainte Foy) par nouvelle adductrice du réservoir de Sainte Foy jusqu'à Castagné	2 270 ml de DN 400 Fonte	834 225 €	A programmer
Sainte Foy de Peyrolière, Saint Lys, Saiguède, Bonrepos, Cambernard	Tranche 2 : Renforcement DN175 existant depuis Castagné jusqu'au feeder Lherm-Mona	3 350 ml de DN 250 Fonte	953 075 €	A programmer
Scénario 1 : Lherm	Nouveau système de pompage à la station (refoulement vers Moulin)	2 x 500 m3/h - 110 mCE	130 000 €	A programmer
Scénario 1 : Lherm, Saint Clar, Saint Lys, Fonsorbes	Refoulement de l'usine du Lherm vers Saint Lys jusqu'au nouveau réservoir de St Lys	10 980 ml de DN 400 Fonte	4 035 150 €	A programmer
Scénario 2 : Lherm	Installation 3ème pompe sur socle existant	1 x 300 m3/h - 85 mCE	45 000 €	A programmer
Scénario 2 : Lherm, Saint Clar, Saint Lys, Fonsorbes	Refoulement de l'usine du Lherm vers Saint Lys jusqu'au nouveau réservoir de St Lys	10 980 ml de DN 450 Fonte	4 035 150 €	A programmer
Scénario 3 : Lherm	Installation 3ème pompe sur socle existant	1 x 300 m3/h - 85 mCE	45 000 €	A programmer
Scénario 3 : Lherm, Saint Clar, Saint Lys, Fonsorbes	Refoulement de l'usine du Lherm vers Saint Lys jusqu'au nouveau réservoir de St Lys	10 980 ml de DN 500 Fonte	4 776 300 €	A programmer
Total Horizon 2035	scénario 1	10 063 622 €		
	scénario 2	9 978 622 €		
	scénario 3	10 719 772 €		
Réalisé			2 012 089 €	
Restant à faire	scénario 1	8 051 533 €		
	scénario 2	7 966 533 €		
	scénario 3	8 707 683 €		

CANALISATIONS

	scénario 1	27 899 355 €
Total Horizon 2035	scénario 2	27 814 355 €
	scénario 3	28 555 505 €
Réalisé		13 984 621 €
Restant à faire	scénario 1	13 914 734 €
	scénario 2	13 829 734 €
	scénario 3	14 570 884 €

IV. QUALITE DE L'EAU

L'eau destinée à la consommation humaine doit respecter les exigences de qualité définies par le code de la Santé publique ; elle doit être conforme aux limites de qualité et satisfaire à des références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Le contrôle sanitaire de l'eau distribuée par le syndicat est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Toutes les analyses réalisées sont disponibles sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>.

Des prélèvements sont pratiqués sur la ressource (Canal de Saint Martory, le Touch, la Louge, les captages de Cazères et de Plagne), en sortie des quatre stations de production et sur le réseau de distribution par le Laboratoire Départemental de l'Eau qui est agréé par le ministère de la santé.

Le programme de prélèvement est établi en application du Code de la Santé Publique section 1 « Eaux » destinée à la consommation humaine (article R1321.15 annexe 13.2.1).

Pour les prélèvements sur la ressource, la fréquence dépend du débit journalier de l'eau prélevée. Pour les prélèvements à la production et sur le réseau de distribution, plusieurs types d'analyses sont effectués : en routine (P1) dont la fréquence dépend de la population desservie et plus complètes (P2) à une fréquence moins importante. Pour les petites communes, la fréquence minimale est d'une analyse par an.

En complément des analyses réalisées par l'ARS, le SIECT effectue des analyses sur les stations de traitement, ponctuelles ou en continu et journalières, afin de s'assurer de la bonne qualité des eaux distribuées.

Les paramètres analysés par l'ARS sont physico-chimiques, caractérisant la nature de l'eau distribuée (pH, dureté, pesticides, nitrates, sulfates, ammoniaque, métaux lourds, etc.) et bactériologiques (Escherichia coli, coliformes, etc.).

Les taux de conformité et la conclusion sanitaire sur l'eau distribuée dans les différentes zones de distribution du SIECT sont résumés dans le tableau ci-après. La description des zones de distribution et la liste des communes desservies dans chaque zone figure également ci-après.

Une non-conformité ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

Bilan ARS de la qualité de l'eau distribuée

L'ARS effectue le bilan de l'eau distribuée pour les cinq zones de distribution du syndicat détaillées dans le tableau ci-après.

Les taux de conformité sur l'ensemble des unités de production sont les suivants :

- **Paramètres physico-chimiques :**
 - Nombre total de prélèvements : 127
 - Nombre de non-conformités : 8
 - Taux de conformité : 93,7 %

- **Paramètres bactériologiques :**
 - Nombre total de prélèvements : 115
 - Nombre de non-conformités : 1
 - Taux de conformité : 99,1 %

ZONES DE DISTRIBUTION

LHERM	ZONE DESSERVIE PAR L'USINE DE LHERM
FOUSSERET	ZONE DESSERVIE PAR L'USINE DU FOUSSERET
MELANGE LHERM/FOUSSERET	ZONE DESSERVIE PAR L'USINE DE LHERM ET L'USINE DU FOUSSERET
CAZERES COULADERE	ZONE DESSERVIE PAR LES CAPTAGES DE CAP BLANC A LAVELANET DE COMMINGES
PLAGNE	ZONE DESSERVIE PAR LES CAPTAGES DE PLAGNE

COMMUNES PAR ZONE DE DISTRIBUTION

LHERM	FOUSSERET	MELANGE LHERM / FOUSSERET
BEAUFORT	BERAT	BRAGAYRAC
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	BOIS DE LA PIERRE	EMPEAUX
CAMBERNARD	CAPENS	FORGUES
FAUGA (LE)	CASTELNAU PICAMPEAU	LAHAGE
FONSORBES	CASTIES LABRANDE	LAUTIGNAC
FONTENILLES	FOUSSERET (LE)	LE PIN MURELET
LABASTIDE CLERMONT	FUSTIGNAC	MONES
LABASTIDETTE	GRATENS	MONTGRAS
LAMASQUERE	LAFITTE VIGORDANE	PLAGNOLE
LAVERNOSE LACASSE	LONGAGES	SABONNERES
LHERM (LE)	LUSSAN ADEILHAC	SAINT THOMAS
POUCHARRAMET	MARIGNAC LASCLARES	SAJAS
RIEUMES	MONDAVEZAN	
SAIGUEDE	MONTASTRUC SAVES	
SAINT CLAR DE RIVIERE	MONTEGUT BOURJAC	
SAINT HILAIRE	MONTOUSSIN	
SAINT LYS	PEYSSIES	
SAINTE FOY DE PEYROLIERE	POLASTRON	
SAVERES	POUY DE TOUGES	
	ST ELIX LE CHÂTEAU	

CAZERES COULADERE	PLAGNE
CAZERES	PLAGNE
COULADERE	

BILAN QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2024

ZONE DE DISTRIBUTION	PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES			PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES			CONCLUSIONS SANITAIRES
	Nombre d'analyses	Nombre analyses non conformes	Taux de conformité physico-chimique	Nombre d'analyses	Nombre analyses non conformes	Taux de conformité microbiologique	
LHERM	49	3	93,9%	48	1	97,9%	L'eau distribuée a présenté à plusieurs reprises, lors du chômage du canal St Martory nécessitant le recours à la ressource de secours, des concentrations pour un pesticide (chlorothalonil) dépassant très légèrement la limite de qualité, mais ne nécessitant pas une restriction de consommation. A noter qu'en milieu d'année 2024 la limite de qualité pour ce paramètre a été relevée à 0,9 microgramme/l (au lieu de 0,1 microgramme/l). L'eau présente une tendance agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment au niveau des branchements publics ou canalisations des réseaux privés en plomb. Dans ce cas, il est conseillé de les remplacer. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.
MELANGE LHERM / FOUSSERET	32	5	84,4%	30	0	100,0%	
FOUSSERET	35	2	94,3%	34	0	100,0%	
CAZERES COULADERE	27	3	88,9%	17	0	100,0%	L'eau distribuée a présenté des concentrations pour un pesticides (chlorothalonil) dépassant très légèrement la limite de qualité, mais ne nécessitant pas une restriction de consommation. A noter qu'en milieu d'année 2024, la limite de qualité pour ce paramètre a été relevée à 0,9 microgr/l (au lieu de 0,1 microgr/l). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous. L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre. Dans le cas de la mise en place d'un adoucisseur, celui-ci devra être installé uniquement sur les réseaux d'eau chaude et être entretenu régulièrement.
PLAGNE	6	0	100,0%	6	0	100,0%	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. L'eau est calcaire : elle ne présente pas de risque pour la santé mais peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre. Dans le cas de la mise en place d'un adoucisseur, celui-ci devra être installé uniquement sur les réseaux d'eau chaude et être entretenu régulièrement.

Branchements en plomb

Le SIECT procède à la suppression des branchements en plomb dans le cadre des travaux d'urbanisation des communes et lors de campagnes ponctuelles de remplacement de ces branchements. Par ailleurs, tous les branchements à usage public sont exempts de plomb.

En 2024, le nombre de branchements en plomb restants sur le syndicat est estimé à 470 (496 en 2023), avec Cazères et Couladère.

V. TRAVAUX REALISES EN REGIE

L'équipe en régie a été créée en 2006 afin d'accélérer le remplacement des vieilles canalisations en fonte grise du syndicat. Elle est composée de 4 à 5 agents affectés à temps complet sur ces travaux.

Les chantiers réalisés de 2007 à 2024 sont présentés ci-dessous.

TRAVAUX EN REGIE 2007 à 2024

Année	Lieu des travaux	Diamètre existant	Diamètre posé
2007	St Lys - quartier Lasbrouès	DN 32	200 ml DN 75 PVC
2007	St Lys - quartier Le Gavachon	DN 60 fonte	500 ml DN 140 PVC
2007	Rieumes - chemin de l'Espérès	DN 80 fonte	1 500 ml DN 140 PVC
2007	Ste Foy de Peyrolières - Parayre	DN 80 fonte	400 ml DN 140 PVC
2007	Beaufort - Quartier Estoget	DN 50 fonte	700 ml DN 75 PVC
2007/2008	Cambernard vers Saint Clar	DN 100 fonte	1860 ml DN 140 PVC
2007/2008	Rieumes - chemin de l'Ormette	DN 80 fonte	400 ml DN 140 PVC
2008	Casties Labrande	DN 40 PVC	460 ml DN 63 PVC
2008	Poucharmet - Rte de Rieumes	DN 100 fonte	4500 ml DN 150 fonte
2008	St Clar de Rivière - ch du Piton	DN 100 fonte	360 ml DN 140 PVC
2008/2009	Cambernard vers Poucharmet	DN 80 fonte	945 ml DN 140 PVC
2009	Beaufort - rte de Rieumes	DN 80 fonte	600 ml 140 PVC
2009	Bois de la Pierre vers Gratens	DN 100 fonte	2 000 ml DN 150 fonte
2009	Lussan vers Polastron	DN 80 fonte	3000 ml DN 110 et 75 PVC
2009	Fonsorbes Ch Cachac	DN 40 PVC	150 ml DN 110 PVC
2010	Peyssies - Longages	DN 125 F	4600 ml DN 200 F
2010	Castelnau vers Pouy de Touges	DN 175 Fonte	1700 m DN 250 F
2010	Plagnole - rte de Rieumes	DN 63, 50 et 40 PVC	500 ml DN 90 PVC
2011	Plagnole - rte de Rieumes	DN 63, 50 et 40 PVC	500 ml DN 90 PVC
2011	Fousseret alimentation Lioué	DN 63 et 75 PVC	960 ml DN 90 PVC
2011	Sajas - rte de Sajas à Savères (RD 73)	DN 125 - 100 fonte	1720 ml DN 150 fonte/140 PVC
2011	Fousseret - route de Montoussin	DN 80 et DN 100 fonte	1500 ml DN 140 PVC
2012	Castelnau vers Pouy de Touges	DN 175 Fonte	900 ml DN 250 fonte
2012	Liaison St Elix / Lafitte Vigordane	DN 125 à 175 fonte	3000 ml DN 250 fonte + 200m 140PVC
2013	Liaison St Elix / Lafitte Vigordane	DN 125 à 175 fonte	1100 ml DN 250 fonte
2013	Gratens amont réservoir	DN 250 F	650 m DN 350 F
2013	Fousseret départ rte Montoussin	DN 80 et 100	750 ml DN 140 PVC
2014	Castelnau Picampeau - alimentation haut Fousseret	DN 100 puis 80 fonte	1700 ml DN 140 et 63 PVC
2014	Casties Labrande - Lartigue à village	DN 100 puis 80 fonte	2400 ml DN 140 PVC
2014	Castelnau - réservoir à Village	DN 125 F	850 ml DN 250 F
2015	Castelnau - village à Départ Lioué	DN 125 F	550 ml DN 250 F + 150 ml DN 90
2015	Fonsorbes chemin Benech	DN 100 fonte	1100 ml DN 250 Fonte
2015	Savères alimentation distribution réserve	DN 80 et 125 F	1500 ml DN 140 PVC
2016	Savères - rte de Bernèze	DN 60 fonte	560 ml DN 110 PVC
2016	Pouy de Touges village vers Castelneau	DN 60 fonte	500 ml DN 140 PVC
2016	Montegut - sortie village	DN 60 fonte	300 ml DN 90 PVC
2016/2017	Castelnau - Route de L'isle en Dodon	DN 100 Fonte	1765 ml DN 160 et 140 PVC
2017	Gratens - RD 73b alimentation Bois de la Pierre	DN 100 fonte	850 ml DN 160 PVC
2017/2018	Gratens/Labastide : renforcement adductrice	DN 250 fonte	3200 ml DN 300 Fonte
2019	Castelnau Picampeau/Le Fousseret - Ch. Bouillac	DN 80 fonte	1300 ml DN 63, 90 et 125 PVC
2019	Castelnau Picampeau - Quartier Laspeyres	DN 60 Fonte	560 ml DN 90 PVC
2019/2020	Castelnau - Départ Lioué à Lieu dit Hust	DN 125 F	2180 ml DN 250 et 150 F
2020/2021	Beaufort - château d'eau à lieu dit La Cloutade	DN 100 et 60 F	700ml DN 140 PVC
2021	Liaison Fustignac/Lussan A. - 1er tronçon	DN 125 F	1780 ml DN 150F
2021/2022	Montastruc Saves - liaison Pouy de Touges / Sajas	DN 175 F	2050 ml DN 200 F
2022	Montoussin - quartiers L'Hobit/ Moutique	-	220 ml DN 140 PVC
2022	Conduite de refoulement Fousseret / Castelnau_1	DN 200 F	800 ml DN 250 F
2023	Conduite de refoulement Fousseret / Castelnau_2	DN 200 F	1540 ml DN 250 F
2023/2024	Liaison Fustignac/Lussan A. - 2e tronçon	DN 60 à 125 F	2100 ml DN 75 à 140 PVC
2024	Marignac - chemin du ruisseau	DN 60 F	265 ml DN 75 PVC
2024	Liaison Castelnau à Pouy de Touges	DN 175 F	1400 ml DN 250 F

VI. INTERVENTIONS SUR LE RESEAU

Les interventions des agents du service réseau sont les suivantes :

- ▶ Nouveaux branchements et pose de compteurs dans les lotissements,
- ▶ Interventions
 - Interventions facturées (réparation des fuites causées par des tiers, modifications de branchements, remplacement des compteurs gelés et des têtes émettrices arrachées, étalonnage des compteurs, déplacements non justifiés, etc...)
 - Interventions non facturées (fuites syndicales, modifications et entretien du réseau et des équipements associés, ...)
 - Dépannages divers non facturés (changement de joints, compteurs bloqués, manques de pression, purges en cas d'eau colorée...)
- ▶ Remplacement de compteurs de plus de 15 ans, pose de têtes émettrices,
- ▶ Repérage de canalisations
- ▶ Purge des canalisations

Depuis 2015 tous les compteurs posés, nouveaux branchements et remplacement des compteurs de plus de 15 ans, sont équipés de têtes émettrices qui permettent un relevé plus rapide par radio. La radio relève permet également de relever plus facilement des compteurs inaccessibles et d'enregistrer les volumes consommés mensuellement afin de mieux analyser les surconsommations éventuelles.

A ce jour, 60% des compteurs sont équipés d'un système de radio-relève.

Toutes les interventions effectuées sur le réseau sont reportées sur le Système d'Information Géographique du syndicat dans le cadre de la gestion patrimoniale.

Interventions	2021	2022	2023	2024
Nouveaux branchements et pose compteurs (dont nouveaux branchements)	771 (240)	598 (114)	562 (170)	468 (76)
Interventions facturées	39	22	7	8
Interventions non Facturées (dont fuites canalisations)	629 (99)	673 (99)	667 (116)	594 (96)
Dépannages divers	478	435	437	415
Remplacement compteurs + 15 ans	1125	1043	984	1187

La demande de nouveaux branchements d'eau a été moins importante en 2024 suite à la baisse de la construction liée à la conjoncture économique.

VII. EVOLUTION DES TARIFS

CONSOMMATION EAU

	2020 € HT	2021 € HT	2022 € HT	2023 € HT	2024 € HT
CONSOMMATION EAU (au m³)					
<i>Toutes communes (sauf Cazères et Couladère)</i>	1,258	1,283	1,283	1,283	1,283
<i>Cazères et Couladère</i>	1,158	1,210	1,271		
<i>Redevance prélèvement</i>	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09
<i>Redevance pollution</i>	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33
Total TTC (TVA 5,5%)					
<i>Toutes communes (sauf Cazères et Couladère)</i>	1,770	1,797	1,797	1,797	1,797
<i>Cazères et Couladère</i>	1,665	1,720	1,784		

REDEVANCE FIXE ET LOCATION COMPTEUR

	2020 € HT	2021 € HT	2022 € HT	2023 € HT	2024 € HT
REDEVANCE FIXE HT					
<i>Toutes communes (sauf Cazères et Couladère)</i>	60,20	60,20	60,20	60,20	60,20
<i>Cazères et Couladère</i>	30,00	40,00	50,00		
LOCATION COMPTEUR 15-20 mm HT					
<i>Toutes communes (sauf Cazères et Couladère)</i>	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50
<i>Cazères et Couladère</i>	7,50	7,50	7,50		
Total TTC (TVA 5,5%)					
<i>Toutes communes (sauf Cazères et Couladère)</i>	71,42	71,42	71,42	71,42	71,42
<i>Cazères et Couladère</i>	39,56	50,11	60,66		

*Toutes communes**

Autres tarifs locations compteurs HT					
30 mm	18,90	18,90	18,90	18,90	18,90
40 mm	28,50	28,50	28,50	28,50	28,50
50 mm	103,60	103,60	103,60	103,60	103,60
60 mm	103,60	103,60	103,60	103,60	103,60
80 mm	158,00	159,00	159,00	159,00	159,00
100 mm	223,00	223,00	223,00	223,00	223,00

*Cazères et Couladère : tarifs en vigueur à partir de 2020 seulement

1 - Décomposition du prix de l'eau

Le prix de l'eau (hors assainissement) sur la facture de l'abonné se décompose en 3 parties :

- **la partie fixe**, c'est-à-dire l'abonnement (redevance fixe) et la location compteur pour un diamètre donné, qui permet de financer le renouvellement des compteurs et du matériel d'exploitation et de rembourser les investissements. Le tarif est fixé par le syndicat.
- **la part consommation**, c'est le prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m³ ; ce prix rémunère le prélèvement, le traitement et la distribution de l'eau (fonctionnement). Le tarif au m³ est fixé par le syndicat,
- **les redevances perçues par le syndicat et reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (voir note de l'agence en annexe)**:
 - o la redevance prélèvement, appliquée sur les volumes consommés. La redevance prélèvement est calculée par l'Agence en fonction des volumes d'eau brute pompés par le syndicat dans le milieu naturel. Le syndicat fixe ainsi le tarif de la redevance en fonction de ce montant. La redevance prélèvement est reversée à l'Agence, elle permet de financer la préservation des ressources en eau.
 - o la redevance pollution, appliquée sur les volumes consommés. Cette redevance, fixée et perçue par l'Agence, permet de subventionner les collectivités pour la réalisation de travaux de lutte contre la pollution, d'aménagement et de protection de la ressource en eau.
- **La TVA à 5,5 %**

2 - Prix de l'eau potable, hors taxes et redevances

Le calcul du tarif syndical, hors taxe et redevances, est établi sur la base d'un calcul national des Agences de Bassin, sur une consommation moyenne annuelle de 120 m³ par foyer.

Pour l'année 2024 :

- *Consommation eau (part variable) : 1,283 €HT par m³*
- *Redevance fixe (part fixe) : 60,20 € HT forfaitaire*
- *Location compteur : 7,50 €HT forfaitaire*

Soit un tarif eau potable HT en 2024 calculé ainsi :

$$[(1,283 \times 120 \text{ m}^3) + 60,20 + 7,50] / 120 \text{ m}^3 = 1,85 \text{ €HT par m}^3$$

Ce tarif ne prend pas en compte la TVA et les redevances (pollution et prélèvement) perçues par le syndicat et reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ni l'assainissement collectif.

Depuis 2023, les tarifs de toutes les communes, y compris Cazères et Couladère reprises par le SIECT en 2019, sont identiques.

3 – Evolution du prix de l'eau potable TTC

Pour la quatrième année consécutive, grâce à une situation financière saine soulignée par la Cour des Comptes en 2022, le SIECT a pu poursuivre ses investissements avec notamment la réhabilitation et l'extension de l'usine du Fousseret en maintenant ses tarifs, et ce malgré l'augmentation des coûts de l'énergie, des produits chimiques, du carburant et des matériaux.

Evolution du prix TTC de l'eau potable** et de la facture moyenne pour 120 m³ PAS D'AUGMENTATION EN 2024

Quantité	2023		2024	
	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)
Production et distribution de l'eau				
Consommation eau (m ³)	120	1,283	153,96	1,283
Redevance eau	1	60,20	60,20	60,20
Location compteur	1	7,50	7,50	7,50
Total Production et distribution eau		221,66		221,66
Organismes publics (Agence de l'eau)				
Redevance pollution	120	0,330	39,60	0,33
Redevance prélevement (m ³)	120	0,090	10,80	0,09
Total Organismes publics		50,40		50,40
TOTAL HT		272,06		272,06
TVA (5,5 %)		14,96		14,96
TOTAL TTC		287,02		287,02
Prix TTC du m³ d'eau potable*		2,39		2,39
<i>Augmentation annuelle</i>		<i>0%</i>		<i>0%</i>
Prix HT et redevances du m³ d'eau potable*		1,85		1,85
<i>Augmentation annuelle</i>		<i>0%</i>		<i>0%</i>

* pour une consommation de 120 m³

** hors assainissement collectif

Le dernier rapport de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement, publié en Juin 2025, donne le prix moyen TTC de l'eau potable en 2023 au niveau national.

Ce rapport indique qu'en 2023 le prix moyen est de 2,32 €/m³ pour 120 m³ au niveau national pour l'eau potable seule (tarif en vigueur au 01/01/2024). Le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour Garonne est de 2,38 €/m³. Le SIECT est ainsi dans la moyenne des prix pratiqués sur le bassin avec un tarif de 2,39 €TTC/m³ au 01/01/2024.

Les différences de tarifs entre services d'eau potable s'expliquent par la taille des services, leur situation (urbaine ou rurale), la qualité des eaux à traiter, les travaux réalisés pour le renouvellement des conduites et la sécurisation de la distribution, etc..

VIII. LE BUDGET 2024 – SECTION EXPLOITATION

1 - Dépenses de fonctionnement

Nature des recettes de fonctionnement	Montant 2024 (€ HT)
Atténuations de charges (stock et rbst)	436 819 €
Travaux en régie	558 784 €
Reprises sur subventions d'investissement	255 074 €
Ventes de produits, prestations et autres	10 611 038 €
Subventions d'exploitation	41 656 €
Autres produits de gestion courante	11 513 €
Produits financiers	47 €
Produits exceptionnels	91 387 €
Reprise sur dépréciation actifs circulants	1 298 €
Sous-total	12 007 616 €
Excédent antérieur reporté	1 619 431 €
Total général	13 627 046 €

2 - Recettes de fonctionnement

Nature des dépenses de fonctionnement	Montant 2024 (€ HT)
Charges à caractère général	4 475 727 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 876 574 €
Atténuations de produits (red. pollution)	1 205 720 €
Valeur nette comptable actif cédé	164 136 €
Dotation aux amortissements	2 354 693 €
Autres charges de gestion courante	80 244 €
Charges financières	378 341 €
Charges exceptionnelles	174 177 €
Provisions pour dépréciations de créances	1 000 €
Sous-total	11 710 611 €
Dépenses imprévues	0 €
Total général	11 710 611 €

XI. LE BUDGET 2024 – SECTION INVESTISSEMENT

1 - Dépenses d'investissement

Nature des dépenses d'investissement		Montant 2024 (€ HT)
Travaux	Travaux hors tranche	1 349 233 €
	Travaux usine Fousseret	3 790 755 €
	Travaux en régie	558 784 €
	Ozoneur Lherm	14 974 €
	Recherche de fuites	39 390 €
	Avances versées sur commande Fousseret	158 082 €
	Autres travaux	9 600 €
	Total	5 920 818 €
Acquisitions	Véhicules	95 508 €
	Matériel industriel	88 020 €
	Compteurs	80 085 €
	Outilage	6 301 €
	Aménagements, mobilier et matériel bureau	21 149 €
	Informatique et téléphonie	77 385 €
	Terrains	83 460 €
	Etudes diverses	22 555 €
Total		474 465 €
Remboursement des emprunts (capital)		1 018 207 €
Reprise de subventions		255 074 €
TOTAL GENERAL		7 668 563 €

☞ Travaux usine Fousseret :

- Réhabilitation/extension de l'usine : maîtrise d'œuvre, études réglementaires, missions connexes et frais divers, travaux.

☞ Travaux hors tranche :

TRAVAUX HORS TRANCHE 2024

Lieu	Description	Entreprise	Montant
Castelnau Picampeau - rte du Fousseret	Mise en place câble de liaison sur 4 km (refoulement)	MIDI TP	41 586 €
Cazères - allées centre ville	Remplacement conduite DN 250 F sur 180 ml et reprises brts	SOCAT	383 681 €
Cazères - nouveau rond point	Dévoiement conduite existante	BAYOL	65 681 €
Couladère - rte de Mauran	Réfection conduite traversée pont + pose de vannes	EIFFAGE	26 120 €
Fonsorbes - chemin Benech	Remise à la côte niches (phases 1 et 2)	BAYOL	5 185 €
Fontenilles - village	Remplacement bonre verte	MIDI TP	2 054 €
Fontenilles - rue Maubec	Remplacement conduite en DN 75 PVC sur 206 ml et branchements	FRONTON TP	57 812 €
Lahage - route de Rieumes	Remplacement conduite existante sur 160 ml et reprise 17 branchements	MIDI TP	78 103 €
Lavernose Lacasse - ch Berges et rue des Pyrénées	Remplacement conduite DN 60/125 FONTE sur 300 ml+ reprise 20 branchements	FRONTON TP	106 935 €
Lherm - RD 53	Réprise traversée ruisseau	BAYOL	22 014 €
Longages - chemin de la Peyonne	Renforcement DN 140 sur 120 ml + DECI (mairie)	BAYOL	10 848 €
Longages - chemin de la Peyonne	Reprise des branchements (SIECT)	BAYOL	27 143 €
Longages - rte de Capens	Reprise des branchements	BAYOL	34 847 €
St Clar de Rivière - chemi de la gare et mairie	Reprise de branchements	SOR	4 159 €
Ste Foy - route de Lombez	Renforcement DN 80 en DN 140 sur 1000 ml - 2ème tranche	FRONTON TP	195 035 €
St Lys - chemin de la Bigorre	Reprise branchements existants et remise à la côte BAC	FRONTON TP	11 893 €
St Lys - rte de Lamasquère	Remises à la côte BAC externe et interne (+ cht poteau pour mairie)	MIDI TP	3 065 €
Toutes communes hors Agglo	Réfection de chaussée (hors tranche et équipe régie)	Toutes	49 528 €
Communes Agglo	Réfection de chaussée (hors tranche et équipe régie)	Toutes	4 450 €
Toutes communes hors Agglo	Interventions diverses (Réalisation et modification de branchements / réparations et recherche de fuites)	Toutes	65 192 €
Communes Agglo	Interventions diverses (Réalisation et modification de branchements / réparation et recherche de fuites)	Toutes	153 903 €
TOTAL			1 349 233 €

2- Recettes d'investissement

Nature des recettes d'investissement	Montant 2024 (€ HT)
Subventions en annuités (part capital)	13 324 €
Subventions CG31 / Agence Eau + Remboursements divers	874 787 €
Emprunts	2 600 000 €
Immobilisation anciens marchés	173 346 €
Cessions	164 136 €
Total	3 825 593 €
Réserves facultatives + règlementées	0 €
Excédent antérieur reporté	2 676 717 €
Amortissement des immobilisations	2 354 693 €
Total	5 031 410 €
TOTAL GENERAL	8 857 002 €

Les résultats de l'année 2024 sont les suivants :

Excédent Investissement : 1 188 439 €

Excédent Fonctionnement : 1 916 435 €

Soit un excédent global 2024 de 3 104 874 €

X. ETAT de la dette

L'ensemble des prêts contractés par le syndicat sont à taux fixe.

L'encours de la dette s'élève à 10 846 k€ au 31/12/2024.

L'annuité de la dette (capital + intérêt) s'élève à 1 307 k€ pour l'année 2024.

	Année 2023	Année 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	9 264 420 €	10 846 213 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	995 952 €
	en intérêts	302 054 €
		1 018 207 €
		289 494 €

	Année 2023	Année 2024
Annuité totale	1 298 006 €	1 307 701 €

XI. TAUX D'IMPAYES

Les taux d'impayés au 31/12/2024 pour les factures émises en 2023 pour l'eau potable et l'assainissement collectif sont fournis par la Perception de Carbone qui assure le recouvrement des factures pour le compte du syndicat depuis le 1^{er} janvier 2022.

TAUX IMPAYES EAU / ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EAU POTABLE	Année 2023	Année 2024
Montant d'impayés TTC au 31/12 de l'année n sur les factures émises au titre de l'année n-1	691 534 €	412 531 €
Montant facturé TTC au titre de l'année n-1 (hors travaux)	10 907 479 €	11 459 185 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année n-1	6,34%	3,60%

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Année 2023	Année 2024
Montant d'impayés TTC au 31/12 de l'année n sur les factures émises au titre de l'année n-1	126 787 €	62 245 €
Montant facturé TTC au titre de l'année n-1 (hors travaux)	2 088 746 €	2 088 747 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'ass de l'année n-1	6,07%	2,98%

Pour l'année 2024, les taux d'impayés sur les factures d'eau et d'assainissement émises en 2023 sont en forte baisse par rapport à ceux de l'année 2023, suite aux nombreuses relances effectuées par la trésorerie de Carbone.

XII. CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

Le syndicat exerce la prestation de « vérification de la pression et du débit des poteaux incendie » pour 49 des 54 communes desservies en eau potable.

Les contrôles sont réalisés à la demande des communes.

Les tarifs de ces contrôles sont dégressifs en fonction du nombre total de poteaux contrôlés.

Tarifs des contrôles par poteau (HT)

	Année 2023	Année 2024
+ de 10 poteaux	31,68 €	32,47 €
2 à 10 poteaux	44,13 €	45,23 €
1 poteau et poteaux en simultané	56,57 €	57,98 €

Les poteaux incendie de la plupart des communes ont été contrôlés entre 2010 et 2013. Puis une nouvelle série de contrôles a été effectuée entre 2018 et 2021, pour un total d'environ 1200 poteaux. Le syndicat a contrôlé 82 poteaux en 2024, sur 2 communes.

SERVICE ASSAINISSEMENT

I. DESCRIPTION GENERALE

Le syndicat exerce la compétence assainissement non collectif pour 41 des 54 communes desservies en eau potable.

Le « SPANC », Service Public d'Assainissement Non collectif, réalise les contrôles de conformité et de bon fonctionnement des installations d'assainissements non collectifs, incluant la facturation et le recouvrement des factures associées.

Les contrôles de bon fonctionnement incluent le suivi du bon entretien de l'installation qui consiste à effectuer des bilans de sensibilisation, des suivis préventifs et des planifications d'opérations de vidanges, et à recueillir la facture de vidange et le bon de dépôt correspondant.

Contrôles avant vente :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les propriétaires ont l'obligation avant la vente d'un bien de produire un diagnostic datant de moins de 3 ans du fonctionnement de l'installation d'assainissement autonome. Le SPANC réalise ce type de contrôle à un tarif spécifique (contrôle avant vente).

Subventions pour la réhabilitation d'installations non conformes :

De 2004 à 2020, le service assainissement du syndicat a accompagné les particuliers pour l'obtention d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de la réhabilitation de leur installation d'assainissement autonome quand celle-ci était jugée non conforme (4200 € au maximum par installation).

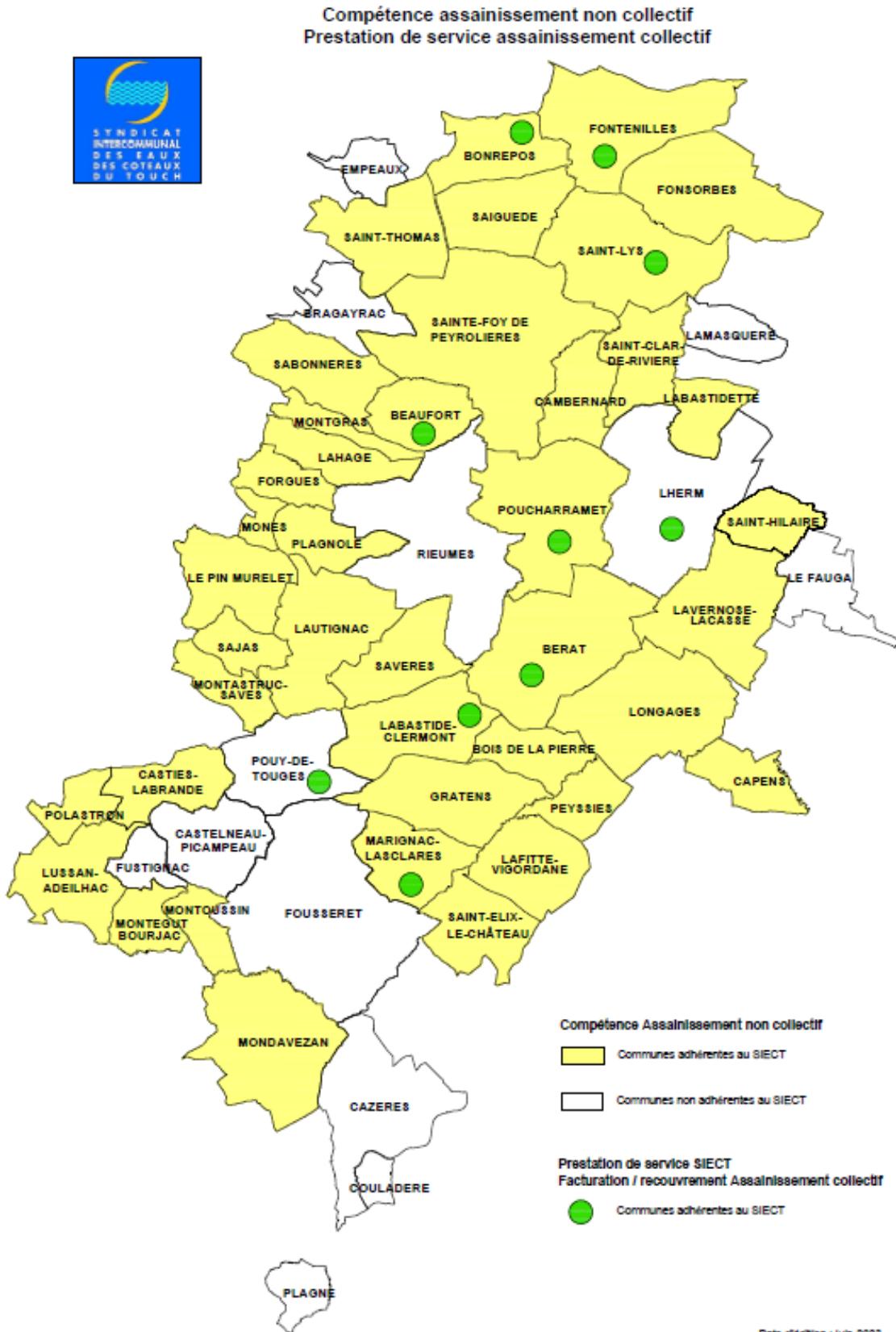
Sur cette période, environ 450 particuliers ont pu ainsi obtenir une aide de l'agence pour réhabiliter leur installation d'assainissement.

L'Agence ne finance plus la mise en conformité des assainissements dans le cadre de son 11^{ème} programme (2019 – 2024).

Avis techniques :

Depuis 2012, le syndicat émet un avis technique sur l'assainissement autonome de tous les projets de construction présentés par les particuliers, qu'ils aboutissent ou pas à une réalisation. Depuis décembre 2014 ces avis techniques sont facturés aux particuliers, même si leur projet n'aboutit pas. Le tarif de l'avis représente environ 30% du tarif du « contrôle neuf ». Le montant facturé pour l'avis vient ensuite en déduction du montant du « contrôle neuf » des projets effectivement réalisés.

II. COMMUNES ADHERENTES AU SPANC



III. ACTIVITES DU SERVICE ASSAINISSEMENT

1 - Contrôles des installations d'assainissement non collectif en 2024

Communes	Contrôles ouvrages neufs	Contrôles de bon fonctionnement	Contrôles ouvrages existants (Diagnostic)	Contrôles avant vente
BEAUFORT	2	5		3
BERAT	5	2		0
BOIS DE LA PIERRE	3	8	1	2
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	3	5		4
CAMBERNARD	1	16		3
CAPENS	6	0		0
CASTIES LABRANDE	0	0	10	1
FONSORBES	1	19		11
FONTENILLES	16	37		8
FORGUES	3	6		4
GRATENS	14	47	1	4
LABASTIDE CLERMONT	14	9		2
LABASTIDETTE	1	5		1
LAFITTE VIGORDANE	13	37		3
LAHAGE	1	11		1
LAUTIGNAC	1	6		2
LAVERNOSE LACASSE	0	12		5
LONGAGES	10	201		12
LUSSAN ADEILHAC	1	45		5
MARIGNAC LASCLARES	1	8	1	5
MONDAVEZAN	7	13		5
MONES	0	1		0
MONTASTRUC SAVES	0	1		0
MONTEGUT BOURJAC	0	0	42	1
MONTGRAS	1	2		0
MONTOUSSIN	2	1		0
PEYSSIES	1	9		1
LE PIN MURELET	0	2		2
PLAGNOLE	3	4		5
POLASTRON	1	1		2
POUCHARRAMET	6	60		3
SABONNERES	3	8		4
SAIGUEDE	2	18		4
ST CLAR DE RIVIERE	0	1		1
ST ELIX LE CHÂTEAU	1	12	2	4
ST FOY	11	11		14
ST HILAIRE	4	9		1
ST LYS	4	68		4
ST THOMAS	1	42		1
SAJAS	2	1		1
SAVERES	0	5		1
Sous-totaux	145	748	57	130
TOTAL GÉNÉRAL				1080

En 2024, le service assainissement a réalisé le contrôle des installations existantes d'ANC sur deux communes qui n'avait pas encore été contrôlées : Casties Labrande et Montégut Bourjac.

Il reste à ce jour 5 communes à contrôler : Lautignac, Le Pin Murelet, Mondavezan, Sajas, Montastruc Saves et. Il est à rappeler que, réglementairement, ces contrôles devaient être réalisés avant le 31/12/2012.

2 - Facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif

Le syndicat exerce la prestation de « facturation et versement de l'assainissement collectif » pour 10 des 54 communes desservies en eau potable.

FACTURATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Commune	Consommation ASS (m ³)	Nombre abonnés ASS
BEAUFORT	1 795	19
BERAT	96 734	1 002
BONREPOS SUR AUSSONNELLE	37 565	319
FONTENILLES	197 957	1 597
LABASTIDE CLERMONT	2 322	26
LHERM	148 489	1 217
MARIGNAC LASCLARES	404	6
POUCHARRAMET	9 982	103
POUY DE TOUGES	3 262	57
SAINT LYS	366 201	3 876
TOTAL	864 711	8 222

Le montant total de la facturation de l'assainissement collectif pour l'année 2024 s'élève à 1 975 731 € HT. Ce montant inclut la consommation assainissement, la redevance fixe et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Les montants recouvrés de consommation et redevance fixe sont reversés à Réseau31 pour Bérat, Fontenilles, Pouy de Touges, Labastide Clermont, Lherm, Marignac Lasclares et Poucharramet, et au Muretain Agglo pour Saint-Lys et Bonrepos sur Aussonnelle. La part modernisation des réseaux est reversée par acompte mensuel prévisionnel à l'Agence de l'eau durant l'année de facturation et le solde est reversé l'année suivante.

IV. EVOLUTION DES TARIFS

1 - Tarif des contrôles d'assainissement non collectif

Tarifs des contrôles (HT)

Contrôles	Année 2023	Année 2024
Avis contrôle/conception	106,00 €	108,00 €
Contrôle ouvrage neuf	158,00 €	161,00 €
Contrôle avant-vente	183,00 €	187,00 €
Contrôle des ouvrages existants	90,00 €	90,00 €
Contrôle de bon fonctionnement	120,00 €	120,00 €
Refus de contrôle	Tarif contrôle prévu x 2	Tarif contrôle prévu x 4

Les tarifs des contrôles ANC ont été augmentés d'environ 2% en 2024, sauf pour les contrôles de bon fonctionnement et des ouvrages existants dont le tarif est inchangé.

2 - Autres tarifs

Le syndicat facture un montant forfaitaire par facture émise aux collectivités ayant demandé la prestation de « facturation et recouvrement en matière d'assainissement collectif ».

Le tarif de cette prestation, égal à 2,45 €HT par facture en 2023, a été porté à 2,50 €HT par facture émise pour l'année 2024, soit une augmentation de 2%.

V. LE BUDGET 2024 – COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	CA 2023	BP 2024	CA 2024
20	Immobilisations incorporelles	505,00 €	30 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 635,14 €	35 278,33 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
003	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		2 140,14 €	65 278,33 €	0,00 €

	Recettes	CA 2023	BP 2024	CA 2024
10	Apports, Dotations, et Réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Cession Actifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Amortissement de immo.	7 538,00 €	8 100,00 €	8 070,43 €
005	Autofinancement complémentaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECHETTES		7 538,00 €	8 100,00 €	8 070,43 €
001	Excédent d'investis. reporté	51 780,47 €	57 178,33 €	57 178,33 €
TOTAL DES RECHETTES AVEC EXC. REPORTÉ		59 318,47 €	65 278,33 €	65 248,76 €

Excédent d'investissement

65 248,76 €

SECTION D'EXPLOITATION

	DEPENSES	CA 2023	Pour mémoire Budget 2024	CA 2024
_011	Frais fonctionnement	20 636,40 €	24 100,00 €	23 783,62 €
_011 / 63	Reversement red. et conso ass Collectif	1 456 019,50 €	1 724 000,00 €	1 687 364,83 €
_012	Charges de personnel	201 160,00 €	210 000,00 €	194 350,00 €
_014	Redevance Modernisation Réseau	192 304,00 €	145 000,00 €	141 948,00 €
_042	Dotations aux amortissements	7 538,00 €	8 100,00 €	8 070,43 €
65	Autres charges gestion courante	5 468,69 €	13 500,00 €	9 101,13 €
66	Charges financières	107,58 €	1 300,00 €	78,46 €
67	Charges exceptionnelles	27 089,39 €	43 000,00 €	41 194,94 €
6817	Provisions pour dépréciations de créances	10 341,58 €	4 000,00 €	3 635,37 €
SOUS-TOTAL		1 920 665,14 €	2 173 000,00 €	2 109 526,78 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	33 000,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		1 920 665,14 €	2 206 000,00 €	2 109 526,78 €

	RECEITES	CA 2023	Pour mémoire Budget 2024	CA 2024
70	Produits de gestion courante	1 956 466,62 €	1 944 443,55 €	2 171 307,60 €
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	384,96 €	0,00 €	79,67 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	4 103,12 €	0,00 €	119,15 €
78	Reprise sur dépréciations actifs circulants	0,00 €	3 497,92 €	2 956,25 €
SOUS-TOTAL		1 960 954,70 €	1 947 941,47 €	2 174 462,67 €
002	Excédents antérieurs reportés	1 758 768,97 €	1 799 058,53 €	1 799 058,53 €
TOTAL DES RECEITES		3 719 723,67 €	3 747 000,00 €	3 973 521,20 €

Excédent de fonctionnement

1 863 994,42 €**1 - Section d'investissement**

Aucune dépense d'investissement n'a été effectuée en 2024.

2 - Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent les frais liées à la gestion du service: frais administratifs (fournitures de bureau, affranchissement, téléphone, etc.), frais d'électricité et frais de carburant pour les véhicules, ainsi que les charges de personnel.

Le versement aux communes de la facturation « assainissement collectif » comprend le reliquat de la facturation de la redevance fixe et des consommations 2023 et une partie de celles de 2024, ainsi que le reliquat des années antérieures et des titres individuels (factures soldes).

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte encaissée est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les autres charges de gestion courante correspondent aux admissions en non-valeur prononcées au cours de l'année.

Les charges exceptionnelles incluent les dégrèvements pour modifications de factures suite à des erreurs ou des fuites après compteur.

En recette, les produits de gestion courante se décomposent en :

- facturation assainissement collectif (y compris facturation de la prestation) ,
- contrôle des dispositifs d'assainissement collectif,
- rémunération de l'Agence de l'Eau pour le recouvrement de la redevance modernisation des réseaux.

ANNEXE

Note d'information de l'agence de l'eau Adour-Garonne



Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,56 euros TTC/m³ dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

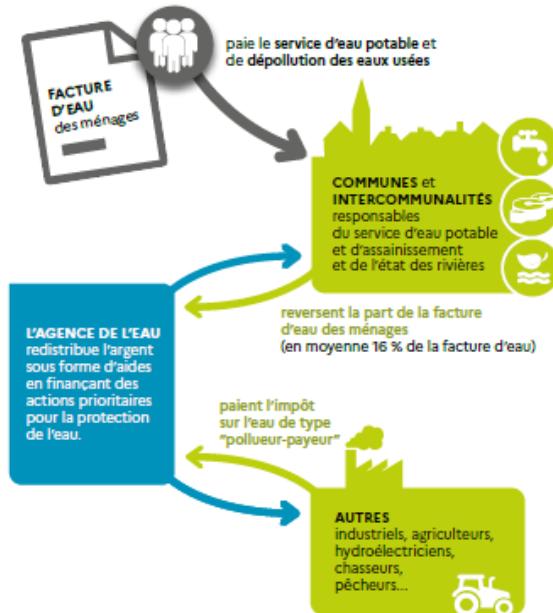
Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : [https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions](http://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions)

Édition avril 2025

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

/ 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

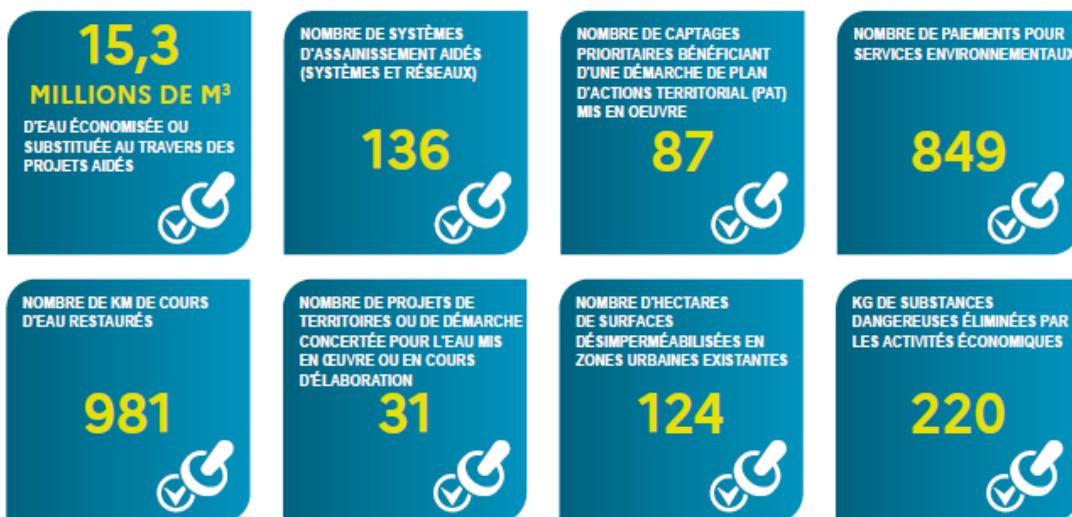
Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication... Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGE

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural: sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
90 rue du Féretra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dép. 16 + 17 + 33 + 47 + 79 + 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE

(dép. 15 + 19 + 23 + 24 + 63 + 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaleon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dép. 40 + 64 + 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dép. 09 + 11 + 31 + 32 + 34 + 81 + 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 + 30 + 46 + 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Conception : AELB DDC - Adaptation AEG Avril 2025 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

**PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX
DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES
D'INONDATION !**

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

